



PROCÉDURE CIVILE

La réforme de la procédure d'appel

Comprendre et maîtriser la procédure d'appel

Objectif

La procédure d'appel, souvent réformée depuis le décret Magendie du 9 décembre 2009, a fait l'objet d'un nouveau remaniement par le décret du 29 décembre 2023, en vigueur pour les déclarations d'appel introduites à compter du 1er septembre 2024. Ce décret apporte des modifications concernant l'acte introductif, les conclusions, les délais - notamment pour la procédure à bref délai, ou encore sur l'office du conseiller de la mise en état. Il convient d'ailleurs de mettre cette réforme en perspective avec le décret Magicobus du 3 juillet 2024, qui limite les appels immédiats à l'encontre des ordonnances du juge de la mise en état. Le but de la formation est de faire le point sur ces questions.

Thèmes abordés

Maîtriser tous les aspects de la procédure d'appel ; Savoir rédiger une déclaration d'appel ; Identifier les pièges à éviter dans ses conclusions ; Connaître les spécificités de la procédure avec mise en état ; Connaître les spécificités de la procédure à bref délai ; Distinguer les différents types de sanctions (nullité, confirmation, absence d'effet dévolutif) ; Savoir effectuer une régularisation ; Identifier l'appel total ou général.

Programme détaillé

14h00 - 14h15

Introduction

14h15 - 15h10

I. Savoir rédiger l'acte de saisine

- Savoir rédiger une déclaration d'appel : en cas de représentation obligatoire, sans représentation obligatoire
- Savoir rédiger une requête conjointe
- Identifier les sanctions applicables
- Savoir effectuer une régularisation

15h10 - 16h10

II. Identifier les pièges dans les conclusions

- Savoir rédiger et structurer les conclusions
- Identifier les sanctions applicables
- Savoir effectuer une régularisation
- Maîtriser les délais
- Identifier les cas de force majeure

16h10 - 16h25

Pause

16h25 - 17h10

III. Connaître la procédure avec mise en état

- Identifier le rôle du CME
- Identifier les fins de non-recevoir : relevant de la compétence du CME, relevant de la formation collégiale
- Maîtriser la procédure de déféré

17h10 - 17h40

IV. Connaître la procédure à bref délai

- Maîtriser l'avis de fixation
- Maîtriser les délais
- Identifier les sanctions applicables

17h40 - 18h00

V. Maîtriser le décret Magicobus

- Identifier les appels immédiats des ordonnances JME



Conférence animée par

**Kevin
Castanier**

Maître de conférences
Université de Rouen Normandie

Tarif : 430 €



Date

22 mai 2025
(14h00 - 18h00 en direct)



Durée

6 heures *

* 4 heures de webconférence
en direct + 2 heures facultatives
de validation des acquis à réaliser



Public

Avocats, Juristes



Niveau 2

Intermédiaire :
approfondissement des
connaissances et des pratiques



Lieu

Paris ou à distance

Qualiopi
processus certifié

REPUBLIQUE FRANCAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre de la ou des catégories
d'actions suivantes :
Actions de formation





PROCÉDURE CIVILE

La réforme de la procédure d'appel

Comprendre et maîtriser la procédure d'appel

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner

par courrier :
Pro-Barreau, 3, rue de Nesle
75006 Paris

par fax :
01 72 34 92 58

par e-mail :
presentielles@pro-barreau.com

PERSONNE PARTICIPANTE

Mme M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Société / Cabinet

Adresse

CP

RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION

Mme M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Tarif : **430€ TTC**

Date : **le 22 mai 2025 de 14h00 à 18h00**

Je choisis de suivre la formation : **à distance** en visio via *Pro-Barreau Live*
 en présentiel : 3 rue de Nesle 75006 Paris

J'effectue le règlement par chèque à l'ordre de Pro-Barreau

J'effectue le règlement par virement bancaire, IBAN : FR86 3000 2004 3700 0044 5109 C14 - BIC : CRLYFRPP

J'effectue le règlement par carte bancaire en ligne sur www.pro-barreau.com ou par téléphone au 01 56 81 00 30

Fait à :

Le :

Signature :

Conditions générales de participation

Conditions d'inscription et tarifs

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Son inscription est définitive sous réserve du nombre de places disponibles. Pour les modalités d'inscription et les tarifs se reporter aux mentions indiquées sur le bulletin d'inscription.

Documents contractuels

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Après règlement du

prix de la formation, une facture valant convention de formation est adressée au client.

Paiement

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte par chèque bancaire ou virement. Si le règlement est effectué par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

Annulation

Toute annulation doit nous parvenir par écrit, au plus tard 20 jours calendaires avant le début de la formation pour obtenir son remboursement sans frais. Annulation entre 19 et 10 jours avant le stage : remboursement du prix, déduction faite d'une indemnité forfaitaire à titre de dédit de 10 % du prix de la formation. Annulation moins de 10 jours avant la formation : nous nous réservons le droit de facturer jusqu'à 100 % du prix à titre de dédit. Les remplacements de participants sont admis. Le nom et les

coordonnées du nouveau participant doivent nous être communiqués par écrit avant la formation. Par ailleurs, Pro-Barreau se réserve le droit d'ajourner une formation, si le nombre de participants prévu est inférieur à vingt. Dans ce cas, Pro-Barreau s'engage à prévenir immédiatement chaque participant, par écrit. Pro-Barreau se réserve le droit de changer d'intervenant en cas d'empêchement de l'un d'eux.

